

	LETTRE DE MISSIONS	ETAB.RH.FR020
		VERSION A
		CREE LE 07/12/2016
		MIS A JOUR LE

La présente lettre de missions est convenue entre :

D'une part :

L'Association Adapei de l'Ain dont le siège social se situe au 20 Avenue des Granges Bardes – 01000 BOURG-EN-BRESSE, NAF 7010Z, SIREN 775 544 083.

Ci-après dénommée l'Association,

Et d'autre part :

Madame/Monsieur Prénom NOM

N° de sécurité sociale : XX

De nationalité XX

Né(e) le XX/XX/XXXX à XXX

Demeurant XX

Ci-après dénommée **le salarié / la salariée.**

Il a été convenu et arrêté ce qui suit à compter du XX 2025 :

Dans le prolongement des échanges que vous avez eus avec votre responsable, nous vous confirmons les nouvelles modalités de notre collaboration.

A compter du XX 2025, vous prenez en charge la **mission de « Référent Activité Physique et Sportive »**.

Cette mission s'exerce dans le cadre de l'article L.311-12 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Le référent est chargé :

- De diffuser une large information sur l'offre d'activité physique et sportive proposée par l'établissement, et à proximité de celui-ci ;
- De co-construire, selon les besoins, un volet « activité physique et sportive » dans le projet d'accompagnement personnalisé des personnes.

De manière plus précise, vos missions seront les suivantes :

1. Communiquer et informer en continue sur l'offre d'activité physique et sportive :

- Assurée au sein de l'établissement (atelier gym douce, accompagnement sportif, mise en mouvement...);
- Accessible à proximité (maisons sport-santé, clubs, Comité Départemental Sport Adapté par exemple).

L'information doit être claire et adaptée à la compréhension de chacun : choix des temps d'information et de communication, choix entre communication orale et/ou écrite, conception de documents de communication en « Facile A Lire et à Comprendre » (FALC)...

2. Proposer aux résidents un plan personnalisé d'activité physique et sportive :

- En lien, le cas échéant, avec leur médecin traitant ;
- Dont l'élaboration et le suivi sont partagés avec l'équipe pluriprofessionnelle (professionnels et intervenants extérieurs).

Ce plan personnalisé d'activité physique et sportive est co-construit avec le résident, dans les mêmes modalités que le projet d'accompagnement personnalisé, dont il est l'un des objectifs.

Le référent exerce ses missions **en lien avec les professionnels intervenant dans l'établissement et le conseiller technique APA** pour :

- Recenser les activités physiques et sportives proposées au sein du territoire ;
- Organiser l'information auprès des résidents et de leur entourage ;
- Organiser l'information auprès du CVS et autres instances de participation ;
- Construire des affichages et outils de communication adaptés ;

	LETTRE DE MISSIONS	ETAB.RH.FR020
		VERSION A
		CREE LE 07/12/2016
		MIS A JOUR LE

- Recueillir les souhaits des résidents sur leurs pratiques d'activités physiques et sportives ;
- Connaître et analyser les besoins de chaque résident en activité physique et sportive adaptée ;
- Définir et évaluer l'atteinte des objectifs du plan personnalisé d'activité physique et sportive.

Pour exercer ses missions, le référent bénéficie :

- D'un étayage et d'un suivi par le conseiller technique APA de l'association
- De temps de sensibilisation et de formations adaptées à ses missions dans le cadre de la formation continue
- D'un temps dédié à ces missions à hauteur de 2h par semaine minimum.

La présente lettre de missions vous est adressée en deux exemplaires, dont un vous est destiné.

Le XX/XX/2025, à Bourg-En-Bresse

Pour l'Association
Par délégation

Madame/Monsieur Prénom NOM*

**Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » ; parapher chaque page.*